

## Compte-rendu

A Paris, le 7 juin 2024

# Comité social d'administration Ministériel du 4 juin 2024

**Présidente de séance** : Cécile BIGOT-DEKEYZER, Secrétaire générale du MASA

**Vos représentants FO Agriculture** : Jean-Christophe LEROY – Soizic BLOT – Jean-Pierre NAULIN – Thierry ELEOUEY – Nicolas GILOT.

## En préambule :

### Les déclarations Intersyndicales :

Concernant les services. ([ICI](#)).

Concernant l'Enseignement Agricole. ([ICI](#)) - Spécial infirmières et infirmiers.

La déclaration **FO Agriculture** ([ICI](#)).

### Les réponses de l'administration aux déclarations liminaires :

### Rencontres de l'ATE :

Les conclusions ne seraient pas encore écrites !!! parait-t-il ?

### SEA :

L'administration serait consciente et reconnaissante du travail effectué par les agents des SEA. La politique de mise en œuvre de la nouvelle politique agricole commune est compliquée pour les services mais en nette amélioration par rapport aux précédentes.

Beaucoup d'éléments conjoncturels sont venus perturber le bon déroulement de cet exercice : Influenza aviaire, inondations, tempêtes, maladie épizootie auxquels il a fallu ajouter la colère et l'agressivité des agriculteurs qui ont conduit le gouvernement à mettre en œuvre des solutions rapidement afin de répondre aux problèmes de ces derniers.

L'administration reconnaît des défaillances dans le domaine du numérique et indique que des réunions avec les acteurs du numériques sont déjà programmées. Il est nécessaire de stabiliser les outils informatiques et d'en améliorer leur ergonomie.

L'administration précise que les IGAPS ont été missionnés pour identifier les SEA en grande difficulté afin de leur apporter des solutions mais il n'y aura pas de miracle. Une rencontre avec les représentants des SEA est programmée le 19 juin 2024.

Sur le terrain, un gros travail a été effectué car déjà plus de 10 milliards d'euros versés à ce jour.

Un travail de simplification des pièces administratives est déjà en cours afin d'améliorer ces dossiers souvent lourds à exploiter d'un côté comme de l'autre.

L'administration indique que sur ce dossier il faut travailler ensemble et avec le terrain.

## **Police sanitaire unique :**

Il y a une forte accélération des contrôles.

L'administration reste vigilante sur ce dossier.

Le Ministre sera informé de la demande de rencontre des organisations syndicales et non pas de la DGAL, le sujet étant d'ordre politique et non technique.

## **Enseignement Agricole**

**Fermeture du lycée agricole du Velet :** Le DGER comprend l'inquiétude suscitée par la menace de fermeture du lycée agricole du Velet et reconnaît la forte mobilisation de l'État à ce sujet. Cependant, le problème étant lié à des investissements, il relève de la compétence de la Région et non de l'État. L'administration doit aborder ce sujet dans le cadre de ses compétences. La priorité du DGER reste les agents et la continuité du service public.

**Institut Agro Dijon :** Le DGER est conscient des difficultés rencontrées par le personnel de l'Institut Agro Dijon. Des moyens d'accompagnement ont été mis en place, mais il est nécessaire de retravailler sur ces aspects au niveau de l'établissement. Cela passe par le "déverrouillage" du dialogue social, et les instances appropriées doivent être saisies en premier lieu pour une résolution efficace.

**CTI / Ségur des infirmier.es :** Le DGER tient à souligner le "travail remarquable" effectué par les infirmières et les infirmiers. Bien que le manque de personnel soit un réel problème, il n'a pas été ignoré, l'administration assure qu'il n'y a aucun mépris ou iniquité de traitement. La DGER s'est engagée à améliorer les conditions de travail et à soutenir le personnel de santé.

**FO Agriculture** répond que les infirmier.es ne peuvent plus se contenter d'applaudissements...

## **Dialogue social en local :**

Le DGER a constaté un ciblage individuel excessif au sein des établissements de l'enseignement agricole et de l'administration centrale. Il est essentiel de travailler sur la forme des échanges pour éviter toute attaque personnelle. Le respect doit être la base des interactions et du dialogue social.

## **FEADER :**

Concernant le droit de retour d'un agent, l'administration confirme que toute demande faite par un agent d'exprimer son droit de retour sera honorée selon les règles prévues et qu'un accompagnement individuel par les IGAPS sera assuré.

## **Contrôleurs :**

La reconnaissance de service actif pour ces agents est inatteignable selon les dires de la présidente.

## **Attractivité des métiers du MASA :**

Le Ministère n'attirerait plus les fonctionnaires et l'administration serait contrainte de faire appel à plus de contractuels mais aussi temporairement à des sociétés d'intérim (une nouveauté pour notre ministère).

L'administration constate que la désaffection de nos concitoyens pour la fonction publique contraint à l'embauche de contractuels...

Le contexte budgétaire serait la cause de la mise en place d'un marché d'intérim et permettrait ainsi de bénéficier d'un renfort en attendant de mettre en place des effectifs pérennes à partir de l'année prochaine (notamment au niveau des SEA).

## **Budget du Ministère :**

Le contexte budgétaire n'est pas favorable - Le MASA est en attente de réponses dans ce domaine. Les ministres se rencontrent.

Il est précisé que la volonté du Ministre est toujours de ne pas reculer sur l'agroécologie.

## **L'IFSE au MASA :**

Pas de réponse sur le sujet car celle-ci serait liée aux questions budgétaires.

## **Agents impliqués dans les JO :**

Il y a une réelle avancée sur le sujet mais des discussions sont toujours en cours.

## **Détachement des enseignants dans le corps des IAE et attachés :**

L'administration reconnaît que c'est une bonne solution pour permettre aux enseignants d'accéder à une seconde carrière mais le sujet n'est pas évident à traiter, notamment concernant le déroulement de carrière (Promotion).

## **En bref :**

**Demande d'audience au Ministre ?** Pour l'instant il n'y a pas de réponse.

**Réunion Police Sanitaire Unique avec la DGAL :** L'intersyndicale indique refuser d'assister à une réunion technique proposée par la DGAL en remplacement de la rencontre avec le Ministre.

**Expérimentation de la semaine en 4 jours au MASA :** beaucoup de flou et de difficultés quant à sa mise en place.

**SEA :** L'administration ne laissera pas tomber les services et les agents.

**Protection sociale :** On avance, prochaine étape la désignation du prestataire.

**Interministérialité :** Pour l'administration ça fonctionne à merveille !

**Qualité de vie et conditions de travail :** Un accord en vue.

**Indemnité stagiaires INFOMA :** Modification impossible des frais indemnités de stage.

**Remplacement en abattoir :** Un texte spécifique pour les agents effectuant les remplacements en abattoir devrait sortir. En attendant cela se fera sur le CIA - Les écrêtages seront versés.

**Jeux Olympiques :** Astreintes du numérique : Une note est en cours de rédaction et qui définira les règles applicables.

**Rupture conventionnelle :** EN 2023 44 dossiers de rupture conventionnelle ont été examinés, 24 ont reçu un avis favorable (60% concernaient des agents de l'Enseignement agricole -36% les services déconcentrés et 4% l'administration centrale).

## **Les points à l'ordre du jour :**

**1 - Pour avis : [Projet de décret modifiant le décret n° 2014-625 du 16 juin 2014](#) fixant l'échelonnement indiciaire de certains corps et emplois du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt (modification de l'échelonnement indiciaire applicable aux élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement) ;**

## **De quoi parle-t-on ?**

Ce projet de décret vise à modifier l'échelonnement indiciaire applicable aux élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, tel que défini dans le décret n° 2014-625 du 16 juin 2014 concernant l'échelonnement indiciaire de certains corps et emplois du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Dans ce cas précis, le projet de décret propose des modifications aux échelons de rémunération des élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement.

## **La position de FO Agriculture :**

**FO Agriculture** est enfin entendue sur cette mesure juste et équitable ! Ce décret aura un impact sur la rémunération des élèves ingénieurs durant leur formation, ce qui ne peut que nous satisfaire.

Néanmoins, à la vue de l'inflation de ces derniers temps et au risque de repasser sous peu sous l'indice minimum de traitement, nous souhaitons qu'il y ait une garantie automatique en cas d'augmentation et une clause de revoyure.

### Réponse administration :

L'administration entend notre demande et n'exclut pas une prochaine modification si nécessaire.

VOTE :

Pour : **FO Agriculture** - ELAN COMMUN- CFDT - UNSA - ALLIANCE DU TREFLE

**2 - Pour avis : projet de décret modifiant le décret n° 2014-625 du 16 juin 2014 fixant l'échelonnement indiciaire de certains corps et emplois du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (fixation de l'échelonnement indiciaire applicable à l'emploi de directeur d'école interne des établissements d'enseignement supérieur agricole publics) ;**

## De quoi parle-t-on ?

Ce projet de décret vise à modifier l'échelonnement indiciaire applicable à l'emploi de directeur d'école interne des établissements d'enseignement supérieur agricole publics, tel que défini dans le décret n° 2014-625 du 16 juin 2014 fixant l'échelonnement indiciaire de certains corps et emplois du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

### La position de **FO Agriculture** :

Avant la fusion et la création de l'Institut Agro, les postes de directions d'Agrocampus-Ouest, de Montpellier Sup Agro et d'Agrosup Dijon étaient dans des grilles équivalentes à celles de VetAgroSup et d'Oniris.

Pour **FO Agriculture**, ce décret exclut les directrices et directeurs d'écoles internes de la liste des postes de direction qui permettent d'atteindre le 5ème échelon. Cela rend ces postes moins attractifs alors qu'ils restent complexes. Aussi nous nous sommes abstenus.

### Réponse de l'administration :

Le décret statutaire relatif aux directeurs internes, adopté lors d'un précédent CSA, prévoit uniquement quatre échelons pour ces agents. En conséquence, l'échelonnement indiciaire se doit de respecter cette disposition.

VOTE :

Pour : ELAN COMMUN - CFDT - UNSA - ALLIANCE DU TREFLE

Abstention : **FO Agriculture**

### 3 - Pour information : Présentation du bilan 2020 - 2023 de la cellule de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes du MASA ;

## De quoi parle-t-on ?

La présentation du bilan 2020-2023 de la cellule de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes du MASA concerne un rapport ou une évaluation des activités de cette cellule sur une période de trois ans, couvrant les années 2020 à 2023.

Cette cellule a pour mission de recevoir, traiter et suivre les signalements d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que d'agissements sexistes au sein du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MASA).

La cellule de signalement du Ministère de l'Agriculture a observé une augmentation notable et progressive des signalements entre 2020 et 2023.

## Évolution des signalements

Entre 2020 et 2023, le nombre de signalements a connu une croissance constante :

- En 2020, 47 signalements ont été enregistrés.
- En 2021, ce nombre a augmenté à 72.
- En 2022, il a légèrement augmenté pour atteindre 74.
- En 2023, il y a eu un total de 84 signalements.

Pour la Secrétaire Générale du MASA, cette augmentation peut être interprétée comme une meilleure connaissance des droits des individus, ainsi qu'une confiance accrue dans le dispositif de signalement.

## Types de signalements

Les signalements se répartissent en plusieurs catégories :

1. **Discrimination** : Les cas de discrimination restent élevés mais sont en légère diminution, passant de 29 en 2020 à 22 en 2023. Cette catégorie demeure néanmoins l'une des plus signalées.
2. **Harcèlement discriminatoire** : Le nombre de cas est stable, avec une moyenne de 4 à 5 signalements par an.
3. **Violences sexuelles et/ou sexistes** : Une augmentation notable est observée, de 2 cas en 2020 à 7 en 2023.
4. **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel, a été signalé dans 2 cas en 2022 et 2023.
5. **Agissements sexistes** : Les cas d'agissements sexistes ont légèrement fluctué, atteignant 2 en 2022, puis redescendant à 1 en 2023.

6. **Harcèlement moral** : Les signalements de harcèlement moral ont considérablement augmenté, de 29 en 2020 à 49 en 2023. Cette forte hausse pourrait indiquer une meilleure compréhension de ce qu'implique le harcèlement moral et une plus grande volonté des victimes de le signaler.
7. **Autres catégories moins représentées** :
- **Saisine hors-champ**
  - **Inégalité de traitement**
  - **Violences verbales et physiques** : Cas heureusement très rares mais inadmissibles.
  - **Manquement à l'obligation de sécurité** : Signalé uniquement en 2020.

## Répartition par genre

La répartition des signalements par genre reflète la composition des différents corps du ministère :

- En 2020, 61% des signalements concernaient des femmes.
- En 2021, ce pourcentage était de 57%.
- En 2022, il a atteint 70%.
- En 2023, il était de 69%.

## La position de **FO Agriculture** :

Ce rapport est essentiel car il renforce la lutte contre toutes formes de violence et de discrimination. Il permet aussi d'identifier les lacunes potentielles et les axes d'amélioration nécessaires. Ce bilan sensibilise les agents du ministère à ces enjeux, renforçant ainsi les politiques de prévention et de protection des droits des agents au sein du MASA. Cette initiative, voulue par le CHSCT de l'époque et les agents sur le terrain, a finalement abouti.

Le précédent prestataire n'était pas à la hauteur, notamment en cas de situation de détresse où la réactivité n'était pas suffisante.

Un questionnaire de satisfaction serait utile pour vérifier si la situation de l'agent est résolue.

Beaucoup d'agents s'interrogent sur le mode de recours lorsqu'ils se sentent victimes d'un agissement inapproprié de la part d'un supérieur hiérarchique. Dans ce cas, le Préfet est l'interlocuteur approprié dans les DDI.

**FO Agriculture** s'inquiète que le nombre de cas de signalements en 5 mois en 2024 dépasse déjà celui des cas recensés en 2023.

Pour **FO Agriculture**, cela ne peut pas être imputé juste au changement de prestataire. Nous sommes contactés par beaucoup d'agents en souffrance que nous accompagnons.

Selon l'administration, les nombreuses communications sur la cellule de signalement montrent que le service RH "fait son travail"...

#### 4 - Pour information : [expérimentation de la semaine en 4 jours.](#)

## De quoi parle-t-on ?

Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire lance une expérimentation pour introduire la semaine de travail en quatre jours dans la fonction publique.

Cela poursuit plusieurs objectifs principaux :

Rendre les métiers de la fonction publique plus attractifs,  
moderniser le fonctionnement de l'administration,  
améliorer la qualité et l'efficacité du service public,  
améliorer les conditions de travail des agents.

L'expérimentation doit respecter le volume horaire annuel obligatoire de 1607 heures et les dispositions réglementaires en matière de temps de travail et de prévention en santé. Il n'y aura pas d'accroissement des effectifs, et l'organisation pourra varier entre une semaine de quatre jours, de quatre jours et demi, ou une alternance entre des semaines de quatre et cinq jours.

Cependant, il est prévu que cette expérimentation puisse être interrompue en cas de détérioration de la qualité du service rendu ou des conditions de travail des agents. De plus, un agent pourra revenir à son organisation de travail antérieure si sa situation personnelle le justifie. À la fin de la période d'expérimentation, un retour à l'organisation antérieure sera également possible.

L'expérimentation concernera deux services d'administration centrale et un service déconcentré au MASA, et reposera sur l'engagement managérial, le volontariat des agents, et le dialogue collectif. Certains services ne sont pas inclus dans cette expérimentation, notamment ceux avec des obligations réglementaires spécifiques comme les enseignants, ou ceux dont les cycles horaires sont étendus et ne sont pas organisés sur une semaine de cinq jours.

Un des aspects importants de cette expérimentation sera d'évaluer si le maintien d'un forfait de RTT (20 jours) est conciliable avec la semaine de quatre jours. Il est essentiel d'éviter des journées de travail trop longues, pouvant aller jusqu'à dix heures, et de garantir une présence physique suffisante dans les services.

Le télétravail sera ajusté en conséquence : il sera plafonné à deux jours par semaine pour les agents bénéficiant de la semaine de quatre jours. Ce nombre pourra être réduit à un jour de télétravail par semaine si nécessaire, avec l'accord de la hiérarchie. Certaines missions pourront ne pas inclure de télétravail.

Un dialogue social continu permettra d'échanger avec les représentants du personnel sur la mise en œuvre de ce dispositif, incluant le choix des services participants, le calendrier, les modalités de mise en œuvre, ainsi que le suivi et l'évaluation de l'expérimentation.

Le calendrier prévisionnel prévoit que l'expérimentation se déroulera sur au moins une année, débutant en septembre 2024. La définition du cadre et du périmètre de l'expérimentation se fera en juin 2024, suivie de la préparation et du lancement entre juin et septembre 2024. Les actions de



communication, la valorisation des expérimentations et la collecte des données auront lieu du printemps 2024 au printemps 2025, avec un premier bilan prévu pour l'été 2025. Ce bilan aidera à préparer la pérennisation ou l'extension de l'expérimentation, en fonction des conclusions interministérielles.

L'évaluation de l'expérimentation portera sur plusieurs aspects : la santé, la fatigue, l'isolement, la qualité du travail produit, la motivation et la rémunération des individus ; la cohésion et la performance du collectif de travail ; la continuité et la productivité du service rendu ; l'égalité professionnelle entre femmes et hommes, et les impacts environnementaux tels que la réduction des transports et l'optimisation des espaces de travail. L'administration conclut sa présentation en précisant qu'une grille de critères est en cours d'élaboration pour mesurer ces impacts de manière détaillée.

## La position de **FO Agriculture** :

Cette initiative suscite beaucoup d'interrogations et des explications sur ses implications en termes :

- d'organisation du travail,
- de rémunération,
- de services publics et de continuité des services au sein du MASA,
- de l'implication des syndicats dans le processus de décision concernant les conclusions de cette expérimentation afin de garantir que les droits et les intérêts des agents du MASA sont bien pris en compte.

## Réponse administration :

- L'Enseignement n'est pas exclu,
- pour que cette expérience réussisse, il faut qu'un certain nombre d'agents d'un même service soient volontaires,
- Il n'y aura pas de conséquences financières pour l'agent,
- Les outils de gestion du temps devront être reparamétrés si nécessaire,
- L'idée de cette organisation est d'avoir une logique collective au sein d'un service et non individuelle.

L'administration reviendra vers les organisations syndicales quand les services concernés par cette expérience auront été définis. En attendant, chaque organisation syndicale est invitée à poser les questions objectives ce qui permettra en parallèle à l'administration d'effectuer son choix définitif.

Pour **FO Agriculture**, ce régime de travail doit impérativement reposer sur le volontariat et ne doit en aucun cas être imposé aux agents pour des raisons économiques ou autres. En effet, si ce cycle de travail semble intéressant pour certains, cela ne sera pas le cas pour tout le monde, en terme d'équilibre vie professionnelle-vie personnelle, et d'égalité et diversité, la base du volontariat est indispensable.

**FO Agriculture** rappelle à l'administration que les cycles de 4 jours et demi et l'alternance de semaines à 4 et 5 jours existent déjà dans les directions départementales mais celles-ci se font généralement sur un cycle de 36 heures.

**FO Agriculture** rappelle qu'il est également temps d'améliorer les conditions de récupération en autorisant une journée de récupération par mois, avec la possibilité de cumul sur une période de deux mois au minimum comme cela se fait depuis longtemps dans les DDI.

## Questions diverses **FO Agriculture** :

### **1 - Comment va se traduire le coup de rabot sur les finances publiques au MASA ?**

#### **Réponse de l'administration :**

A ce jour, si nous connaissons les contraintes budgétaires par ministère, nous n'avons pas les détails. Des échanges ont toujours lieu avec Bercy et nous sommes dans l'attente.

### **2 – RIFSEEP**

**Suite aux GT, où en sommes-nous de façon concrète ? quand paraîtra la note de service et y aura-t-il un effet rétroactif ?**

#### **Réponse de l'administration :**

"Stand by", les contraintes budgétaires ne sont pas encore connues...

### **3 - Paiement des heures supplémentaires (HSA) des IAE enseignants**

**Des collègues attendent depuis mai 2023 le règlement des heures accomplies et inscrites sur les fiches de service.**

#### **Réponse de l'administration :**

Les IAE ne sont pas censés faire des heures supplémentaires. Il faut donc réfléchir à une solution qui permette la rémunération de ces heures. L'administration confirme que les heures supplémentaires effectuées vont être régularisées.

### **4 - Remboursement domicile-travail**

**Des agents ont des retards de remboursement pouvant aller jusqu'à deux ans, certains avec des abonnements atteignant le plafond, que comptez-vous faire pour régulariser leur situation ? Les agents n'ont pas à être la banque de l'État !**

#### **Réponse de l'administration :**

Le retard est rattrapé : les 3/4 des agents sont régularisés. Nous faisons le nécessaire pour le quart restant.

## **5 – Mobilité**

**Comment expliquer que des postes, ouverts à la mobilité de printemps, soient affectés (à des agents externes au MASA) et annoncés en codir avant même la date officielle de publication des résultats ?**

### **Réponse de l'administration :**

Les structures ne doivent pas annoncer de décisions pour l'instant car les arbitrages n'ont pas eu lieu ( 14 et 28 juin 2024) et cela peut changer. Toute annonce effectuée avant ces dates d'arbitrage n'engage que la structure qui les diffuse, et ce sont bien les décisions du SRH qui prévalent.

## **6 – Contractuels**

**Anticipation de la rémunération de septembre : FO Agriculture demande à être associée à l'élaboration du dispositif qui sera mis en œuvre pour assurer le salaire des agents.**

### **Réponse de l'administration :**

On travaille sur ce sujet en essayant d'anticiper au maximum les recrutements des nouveaux agents sous contrat avant le 1er septembre.

## **7 – ACEN**

**Révision des grilles, ajout d'échelons. Quand sera publiée la nouvelle grille annoncée en GT ?**

### **Réponse de l'administration :**

Toujours pas de retour du contrôleur budgétaire ministériel.

## **8 - Confidentialité des données des contrôles officiels et devoir de réserve**

**Plusieurs préfets ont ces dernières semaines communiqué dans les médias des résultats d'inspections d'établissements avec des photos prises lors des contrôles. Outre les conséquences parfois désastreuses pour les professionnels incriminés et leurs familles, cela soulève de fortes interrogations chez nos collègues directement concernés. Ils nous semble en effet que, hormis les modalités prévues par Alim'confiance, les résultats d'inspection et documents associés sont confidentiels (devoir de réserve) jusqu'à une éventuelle présentation en tribunal.**

**Nous souhaitons donc savoir si un fonctionnaire, quel que soit son rang, est autorisé ou non à communiquer sur les résultats d'un contrôle en établissement.**

### **Réponse de l'administration :**

En l'absence de la DGAL au moment des questions diverses, **FO Agriculture** est invitée à reposer la question lors du CSA Alimentation du 14 juin.

Vos représentants **FO Agriculture** en CSA Ministériel



**Être solidaires et avancer ensemble**  
**Résister - Revendiquer - Reconquérir**

Suivez toute l'actualité sur notre site : [fo-agriculture.fr](http://fo-agriculture.fr)

